



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

N°77

17 décembre 2014

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

Jean-Louis MALYS, SECRETAIRE NATIONAL

## RETRAITE :

### DE NOUVEAUX DROITS POUR LES APPRENTIS

La CFDT se félicite de la publication ce jour du décret permettant aux apprentis de valider l'intégralité de leur durée de formation au titre de leurs droits à la retraite. Cette mesure que la CFDT revendiquait depuis longtemps prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette avancée extrêmement importante a été obtenue au cours de la concertation qui a abouti à la loi portant réforme des retraites du 22 janvier 2014. **Cette mesure de justice sociale permet aux futures générations d'améliorer leurs droits, elle est le résultat de l'action et de l'engagement de la CFDT.**

#### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
[presse@cfdt.fr](mailto:presse@cfdt.fr)

ISABELLE PORET  
Assistante